

COMMUNIQUE SUR L'APPLICATION DU REGLEMENT RELATIF A LA CHARGE A L'ESSIEU

La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a constaté la prise d'initiatives par certains Etats membres qui suspendent l'application intégrale du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 portant harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'Union (R14).

La Commission relève, par ailleurs, que ces initiatives ne sont pas conformes à la Déclaration issue de la réunion des Ministres en charge des infrastructures et des transports routiers du 23 septembre 2016 à Cotonou, qui recommandait une application intégrale des dispositions dudit règlement à compter du 1^{er} avril 2017.

Il importe de rappeler que la pratique de la surcharge engendre une dégradation accélérée des infrastructures routières réalisées avec de lourds sacrifices financiers supportés par les budgets nationaux des Etats et d'importants appuis des partenaires techniques et financiers (PTF).

En outre, les partenaires techniques et financiers, lors des dernières rencontres avec la Commission, ont renouvelé leur détermination à accompagner l'Union dans le développement du secteur des transports, et dans la mise en œuvre effective de la réglementation s'y rapportant.

La Commission attache une grande importance au respect du Règlement 14, au regard des enjeux économiques pour l'Union. Elle engagera donc un dialogue constructif et déterminant pour l'application effective dudit Règlement, comme elle l'a déjà fait dans le cadre des réunions des ministres sectoriels, tenues en 2009, 2010, 2015 et 2016, toutes suivies de déclarations d'engagement, largement diffusées dans les Etats membres.

La Commission invite donc tous les acteurs à un engagement soutenu et renouvelé du respect de la réglementation communautaire, en vue du développement des infrastructures de transport, condition incontournable pour l'émergence d'une économie régionale compétitive et harmonieusement intégrée dans l'économie mondiale.

La Commission

